

3.2. ASSOCIATION SAVANTE

Critères obligatoires

- Une personnalité juridique attestée
- Association internationale d'individus ou d'organismes à caractère scientifique, disciplinaire, interdisciplinaire ou de plaidoyer
- Trois ans d'existence minimum
- Fédérer un nombre de membres représentatif/significatif au regard de leur thématique (pas de seuil minimal fixé), à la liberté d'appréciation de la Commission des établissements membres de l'AUF.
- Soutiens financiers diversifiés (attractivité et vitalité du réseau)
- Instances de gouvernance renouvelées régulièrement
- Engagement pour la Francophonie scientifique (Voir *Charte d'adhésion* qui est une pièce jointe au formulaire d'adhésion)
- Développement pour la Francophonie scientifique (voir *Lettre de proposition* qui est une pièce jointe au formulaire d'adhésion)

Éléments supplémentaires d'appréciation

- Date de la création
- Caractère public ou privé
- Taille, prévision de croissance
- Activités en français complémentaires à l'enseignement
- Notoriété et rayonnement
- Pays membre de la Francophonie
- Projets ou actions réalisées ou à réaliser correspondant aux orientations de la stratégie de l'AUF